

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

Téléphone : 1412

OMER HÉROUX, Rédacteur

PAUL TARDIVEL, Rédacteur-Gérant

N.-D. DE QUEBEC
SAMEDI 16 DECEMBRE 1905

UN PORTRAIT DE PIE X

En faisant le relevé des papiers de notre fondateur, nous sommes tombés sur une lettre importante et qui émane d'un ecclésiastique français très en vue. Nous en extrayons ce portrait de Pie X. La lettre est datée d'avril 1904 ; l'on verra combien les prévisions de l'auteur étaient justes et avec quelle exactitude il avait dès lors dessiné le portrait du Souverain Pontife, dont les événements de ces derniers dix-huit mois n'ont fait qu'accentuer le relief.

Pie X se révèle à nous, de plus en plus, comme un de ces hommes providentiels que la sagesse divine a préparés pour accomplir ses plus grandes œuvres.

Nous comprenons aujourd'hui pourquoi il a longtemps repoussé le fardeau du pontificat suprême ; pourquoi ces angoisses et ces larmes ; ce n'était pas seulement l'humilité du Patriarche de Venise qui s'effrayait des honneurs attachés à la charge la plus élevée qui soit au monde ; c'était aussi la nature qui frémissait devant l'immensité de la tâche aperçue, devant la conscience de l'évêque qui ne pouvait pas supporter un instant l'idée d'accepter la tiare sans assumer les responsabilités terribles et les travaux écrasants qui la rendent si pesante.

Nous sommes loin, en effet, avec Pie X de ce type de prélat qu'on a souvent dépeint, et dont le plus pressant souci est de dire à ses subordonnés : " Sur-tout ne faites pas d'affaires. "

Des affaires, c'est-à-dire des difficultés à résoudre, des responsabilités à prendre, des réformes à opérer, non seulement Pie X ne craint pas d'en avoir, mais il les recherche, il les évoque de toutes parts au tribunal de son autorité et de sa conscience.

Voyez comment il procède.

Dès les premiers jours de son pontificat il commence les réformes dans son palais. Il s'affranchit des règles de l'étiquette, en tout ce qui peut entraver son activité personnelle, la liberté de ses mouvements et par conséquent la surveillance qu'il veut exercer dans sa propre maison.

Il met l'ordre dans ses finances ; il réforme les congrégations romaines qui sont les organes du gouvernement de l'Eglise, supprime les emplois inutiles, répartit les traitements selon le travail de chacun ; en un mot il prend en main les rênes de son gouvernement, afin d'opérer efficacement et rapidement les grandes réformes qu'il médite.

Aussitôt ces réformes apparaissent dans toute leur ampleur, non à l'état de projets, mais avec l'organe qui doit les accomplir et que Pie X crée de toutes pièces, là où il n'existait pas.

C'est par la maison de Dieu que l'œuvre commence et c'est dans l'ordre.

Le *Motu proprio* sur la musique sacrée est promulgué et rendu immédiatement obligatoire à Rome. Toutes les mesures sont prises pour que le Pape soit obéi et malgré des difficultés très graves résultant d'abus invétérés, d'intérêts particuliers compromis, la réforme s'accomplit rapidement.

C'est ensuite le *Motu proprio* sur l'action populaire chrétienne, œuvre aussi habile que savante, empruntée tout entière aux encycliques de Léon XIII et destinée à faire rentrer dans le devoir ceux qui s'autorisaient du nom et des directions de Léon XIII pour promouvoir toutes les nouveautés doctrinales et violer les règles de la discipline ecclésiastique.

Mais, comme toujours, Pie X ne se borne pas à parler, il agit et il fait agir.

Par ses ordres quoique sans intervention apparente les polémiques violentes suscitées par le congrès de Bologne cessent tout à coup ; les évêques d'Italie revendiquent avec autorité la direction du mouvement populaire catholique et tiennent la main à ce que les 19 articles du *motu proprio* soient observés.

En même temps qu'il fortifie l'autorité des évêques et place toutes les associations catholiques sous leur surveillance effective, Pie X se préoccupe du moyen le plus efficace d'assurer dans les meilleures conditions le recrutement de l'épiscopat.

De toutes les congrégations romaines la première en dignité, en autorité, celle dont l'action est entourée de garanties plus grandes de discrétion, celle surtout qui a la charge de veiller à la pureté de la foi et des mœurs c'est le Saint Office.

C'est à ce tribunal célèbre de la Ste Inquisition Romaine et Universelle que Pie X confie le soin d'examiner les candidats proposés pour l'épiscopat dans tous les pays où le choix des évêques n'est pas réglé par des concordats.

Depuis longtemps les novateurs s'attaquaient aux Livres Saints et ruinaient, sous prétexte de critique historique, les fondements de notre foi. Pie X condamne les livres les plus récents et les plus dangereux ; il crée de nouveaux grades académiques pour promouvoir les études bibliques en mettant à leur base une sérieuse étude de la théologie ; il confirme et renouvelle les prescriptions de Léon XIII en faveur de la philosophie scolastique ; enfin il ordonne la codification du droit canonique et prend toutes les mesures nécessaires pour que ce grand travail soit accompli avec toutes les garanties désirables de science et d'expérience.

Est-ce tout ? Non. Il y a d'autres

réformes que nous ignorons ou que nous oublions.

Il y a encore la visite apostolique de Rome, et celle de tous les diocèses d'Italie qui aura nécessairement pour conséquence une multitude de réformes générales ou locales. Il y a aussi la lutte contre la Révolution, la Franc-Maçonnerie, la défense des intérêts catholiques dans tout l'univers, enfin les affaires de France qui ne sont ni les moins graves, ni les moins difficiles à traiter.

Mais tout cela n'est que le dehors, le côté apparent et extérieur de l'action de Pie X dans l'Eglise ; ce qui est plus remarquable c'est la façon dont cette action s'exerce et l'esprit qui anime le Pontife dans ces entreprises multiples et ardues.

Ce qui frappe le plus les fidèles qui ont entendu les allocutions de Pie X ou qui ont lu ses encycliques, c'est le souffle surnaturel qui l'anime et l'esprit de foi dont ses paroles et ses actes sont manifestement remplis. Il y a plus que de la doctrine, de la piété dans ses encycliques ; il y a plus que de l'onction et de la chaleur dans ses allocutions ; il y a l'accent d'une âme profondément croyante et qui, sans négliger aucune des lumières que la raison ou l'expérience peuvent donner, compte avant tout et en définitive sur le secours de Dieu.

Ce n'est pas seulement à saint Pierre que le Christ a dit : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, " c'est à Pie X qu'elles sont dites maintenant et Pie X le sait et, à l'entendre, on sent qu'il n'en est pas moins assuré que si elles avaient retenti sensiblement à ses oreilles.

Et c'est là le grand fait qui explique tous les actes et toutes les paroles de notre Pontife.

Il ne sait pas seulement comme théologien que l'Eglise ne peut pas périr et qu'il a droit de compter sur le secours de Dieu ; il ne le croit pas seulement comme chrétien, il le sent, il en a conscience, c'est pour lui un fait acquis, un fait qui entre en ligne de compte et en première ligne dans ses décisions et dans ses actes.

Les conséquences d'un tel état d'âme sont incalculables ; je voudrais essayer d'en indiquer quelques unes.

La première sera de déjouer toutes les ruses de la politique humaine, de dérouter les ennemis de l'Eglise qui n'ayant pas la foi, sont incapables de tenir compte, dans leurs prévisions, de cet incomparable facteur d'énergies surnaturelles.

A tout moment le Pape leur échappera et les mettra en présence de décisions imprévues, parce que le motif déterminant de ses actes est en dehors du rayon visuel de leur intelligence.

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Bureaux :

CHEMIN SAINTE-FOY
près Québec.

Quels ressorts pourraient-ils faire jouer pour inspirer la crainte à celui qui ne craint que le jugement de Dieu ? Par quels artifices pourraient-ils séduire celui qui n'apprécie et ne recherche que les biens surnaturels ?

On dit qu'en escrime, les meilleurs maîtres d'armes sont déconcertés par un adversaire inexpérimenté s'il tient son épée de la main gauche. C'est bien pis quand un diplomate de profession se voit en présence d'un négociateur, prêt à tout sacrifier, comptant sur un secours d'en haut qui, de fait, ne peut lui manquer.

Ce Pape qui assume de tels labeurs est un exemple pour tous les évêques, pour tous les chrétiens.

Ce Pape qui compte si fermement sur le secours de Dieu, qui fait de sa foi en la promesse du Christ le fondement, le pivot de son action et de sa résistance, prêche la foi par l'exemple plus éloquemment que par tous les discours.

La foi se réveille ainsi dans les âmes, la foi pratique, celle qui règle vraiment notre vie, celle qui fait germer les dévouements, celle qui inspire les héros.

Il est certain que l'Eglise va retrouver, sous la conduite d'un tel Pontife, un nouvel essor de vie divine qui la rendra capable de subir tous les assauts. Elle sera forte parce qu'elle ne s'appuiera sur aucun artifice de prudence ou de raison humaine, mais sur les éléments supérieurs qui sont en elle et n'appartiennent qu'à elle seule.

En se faisant lui-même réformateur, le Pape enlève tout prétexte à ce besoin de nouveautés et de réformes qui suscitait depuis quelques années tant de trouble dans l'Eglise. En émondant la vigne du Père de famille, il fera circuler la sève plus abondante dans ses rameaux rajeunis.

Et c'est là ce qui me remplit d'espérance, non seulement pour l'Eglise, mais aussi pour mon pays.

Energiques mesures

La campagne entreprise par le Travailleur contre la vente de mauvais livres et de boissons alcooliques sur les convois du chemin de fer Québec & Lac Saint-Jean par des agents de la compagnie Canada Railway News a été couronnée de succès.

Les directeurs du Québec et Lac Saint-Jean se sont empressés de rompre leur contrat avec la Canada Railway News. Sur les instances de celle-ci et après promesses de surveillance effective de tout ce qui serait mis en vente sur ses convois, la compagnie du Québec et Lac Saint-Jean a consenti à faire revivre le contrat. Les chefs de convoi ont reçu l'ordre d'expulser

tout agent qui serait pris à offrir en vente des livres immoraux ou de la boisson. Tous les livres vendus devront porter le sceau de la *Canada Railway Co.*

Nous félicitons la compagnie du Québec et Lac Saint-Jean d'avoir pris d'énergiques mesures pour mettre fin aux abus dont se rendaient coupables des vendeurs sans conscience.

APRÈS LE BANQUET

On lira dans une autre page la partie maîtresse du discours prononcé à Montréal par M. Gouin. Celui-ci promet de ne pas toucher aux rouages essentiels de notre régime scolaire. Comme toute modification risquerait présentement de s'opérer au détriment de l'indépendance relative du régime, nous ne pouvons qu'applaudir à cette attitude. Quant au projet de créer de nouvelles écoles normales et d'octroyer certaines primes aux institutrices qui ont quinze et vingt ans de carrière, ainsi qu'aux municipalités scolaires qui témoignent d'une certaine bonne volonté, nous ne croyons pas que personne y voie d'objection.

Mais le premier ministre a clairement indiqué que ses projets se heurtent tous ou presque tous à un grand obstacle : le manque de ressources, et il a consacré la dernière partie de son discours à réclamer une augmentation des subventions que verse annuellement au trésor provincial la caisse fédérale. M. Laurier, qui assistait au banquet et qui a fait un assez long discours, s'est déclaré prêt à discuter cette question avec le premier ministre de Québec, mais ne lui a pas laissé grand espoir de voir le cabinet fédéral réaliser ses *desiderata*. Il a fortement insisté sur les besoins toujours grandissants de la Confédération et il s'est plaint de n'avoir pas à sa disposition toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ses projets.

Nous avons prévu la situation qui commence à se dessiner et nous en avons déjà entretenu nos lecteurs. Nous souhaitons succès aux revendications de M. Gouin, mais nous croyons qu'elles se produisent trop tard. M. Fielding nous a prévenus que l'ère des surplus touche à sa fin et le gouvernement fédéral devra d'ici quelques années faire face à des obligations considérables. La construction du Transcontinental absorbera des millions et nous ne pouvons espérer la diminution des dépenses générales d'administration.

Si, d'autre part, la province n'obtient pas une augmentation de subvention fédérale, nous nous trouverons en face d'une situation très grave, car il ne faut pas oublier que, déduction faite des \$377.000 rapportées par la vente de concessions forestières du 22 juin, le dernier exercice financier accuse un déficit d'au-delà de \$325.000 sur les recettes ordinaires et de plus de \$460.000 sur l'ensemble des recettes et dépenses. Et c'est une situation qui ira toujours s'aggravant.

A moins donc que le gouvernement ne reçoive d'Ottawa une aide qui suffirait à peine d'ailleurs à rétablir l'équilibre du budget, et à permettre de

cesser, pour quelques années, le sacrifice du domaine national, nous marchons à une crise. Car la vente des concessions forestières, outre qu'elle prépare des embarras considérables au mouvement de la colonisation, ne peut continuer indéfiniment, et c'est elle seule qui, à l'heure actuelle, maintient le budget dans un équilibre apparent.

M. Gouin ne paraît pas beaucoup compter sur les revenus supplémentaires que pourrait rapporter le domaine public. Il a invité tous ceux qui prétendent qu'il se produit du *coulage* dans la perception des droits de coupe, par exemple, "à sortir des généralités et à lui indiquer les endroits où il peut se faire des coulées". Nous nous permettons de lui rappeler que M. le sénateur Legris a, dans des lettres que tout le monde a pu lire, donné certaines indications très précises et qu'il existe un rapport officiel de M. Lange-lier sur l'agence du Saint-Maurice qui est aussi très spécifique. Est-ce que le premier ministre et le ministre des Terres ont tiré au clair les allégations de MM. Legris et Langelier ?

M. Gouin n'a pas fait allusion au projet d'enquête scolaire de M. Langlois ; il n'a rien dit non plus du congrès de colonisation de Saint-Jérôme. Il a complètement laissé de côté la question forestière, celles des forces hydrauliques et de la réglementation des compagnies électriques.

On ne pouvait lui demander de tout dire dans un seul discours, mais il ne faudrait point non plus que les primes accordées aux institutrices et les subventions fédérales fissent oublier d'aussi importants problèmes.

Il ne dépend pas uniquement de M. Gouin d'obtenir un surcroît de faveur fédérale ni d'augmenter les octrois à l'instruction publique, puisqu'il dit n'avoir point d'argent ; mais il dépend de lui de modifier la politique néfaste jusqu'ici suivie dans la concession des forces hydrauliques et d'empêcher ainsi la formation d'un immense *trust* de l'électricité qui contrôlera toutes les forces vives de la province. Il dépend de lui d'empêcher le scandale qu'offre la spéculation pratiquée sur une partie de nos richesses forestières par des exploitants qui les gardent pour une bagatelle, et sans les exploiter, dans l'unique dessein de profiter de la plus-value qui appartient logiquement à la province.

MGR BERNARD

Le Souverain Pontife vient de nommer évêque de Saint-Hyacinthe Mgr Alexis-Xyste Bernard, ancien vicaire général de ce diocèse.

Mgr Bernard est âgé de 58 ans ; il est depuis de longues années intimement mêlé à l'administration du diocèse dont il devient aujourd'hui le chef. Feu Mgr Decelles avait demandé à Rome de le nommer son coadjuteur *cum futura successione*.

Nous prions le nouvel évêque de Saint-Hyacinthe d'agréer nos très respectueux souhaits de long et heureux pontificat.

HUMILIÉS !

Samedi dernier le *Canada* faisait une enquête sur l'incident Sarah à Québec. Il en avait fait une autre quelques jours auparavant pour savoir et faire savoir à Sa Grandeur Mgr Bruchési comment les catholiques de Montréal acceptaient ses directions. Il est à croire que le résultat de la première enquête n'était pas fait pour satisfaire son auteur, puisque celui-ci a cru devoir travestir la vérité pour mieux faire sentir à Sa Grandeur combien on était resté sourd à la voix épiscopale. La seconde paraît plus satisfaisante ; aussi n'ajoute-t-il rien à la liste, il retranche plutôt.

Sir Wilfrid figure en tête et c'est juste. Quand une calamité publique fond sur un peuple, il convient que le chef apparaisse le premier et qu'il se montre en tenue de grand deuil.

A côté de lui est posté M. le sénateur Dandurand, dans l'attitude d'un grand prince uniquement préoccupé de la gloire de son peuple. Aussi est-il "simplement humilié". L'Armée du salut peu respectée, le *prédicateur* Mage conspué ; c'est vraiment trop d'abaissement pour une nation.

Après le Premier de la chambre des députés, le Président du Sénat... "Nous valons mieux que ça ; décidément nous sommes malchanceux."

Apparaît en troisième lieu M. le sénateur Béique, humilié lui aussi, mais consolé. Il a pu se convaincre enfin que l'échauffourée des étudiants de Québec n'est pas une machination du clergé. Il eut été si navré, le sénateur, de voir le clergé se porter à des actes capables de compromettre l'honneur ecclésiastique ! M. L.-O. David donne la note à peu près juste et ne se montre humilié qu'à demi. M. L. Fréchette "ne veut pas prendre part au débat qui se fait autour du passage de Mme Sarah Bernhardt parmi nous." Il a raison, M. Fréchette. Sarah est une ingrate qui ne mérite plus ses attentions. Et puis, chacun son tour !

Des attristés et des humiliés, il y en a encore plusieurs, paraît-il. Il y a M. Langlois, que la *Patrie* accusait jadis d'avoir fait partie de la loge l'*Emancipation*. Il y a aussi il y a mon humble personne. Attristé moi aussi et profondément humilié.

Cependant, ce qui m'humilie, ce n'est pas le persiflage maladroit d'un vulgaire malappris qui passe au milieu de nous en courant, coudoie un moment une certaine société des nôtres, puis se contente de ses observations nécessairement incomplètes pour nous jeter l'injure à la face. Que certain sénateur ne parle jamais que sur un ton nasillard et avec des phrases toutes faites et que certaines petites dames se montrent d'un abord trop facile et se rendent ridicules par leurs boutades et leurs empressements outrés, il n'y a pas là encore de quoi déshonorer tout un peuple.

Ce qui m'humilie, c'est de trouver parmi nous toute une société prête à s'aplatir devant ces fanfarons, c'est de rencontrer toute une classe d'esprits prétendus forts toujours prêts à s'incliner et à réciter leur *Credo* en face de leurs déclamations sonores, mais vides de sens ; sonnettes vieilles de plus de

deux siècles, puisqu'elles n'étaient déjà plus jeunes quand les rééditaient Voltaire et ses copains ; c'est de voir les miens bouche bée, abêtis en face de ces déballés qui leur rient au nez en attendant qu'ils leur crachent à la figure. Ce qui m'humilie, ce ne sont pas les insultes d'un Lechartier, mais les admirations imbéciles de ceux qui l'ont reçu, fêté, exalté.

Ce qui m'humilie, ce ne sont pas, non plus, les injures lancées à mes croyances par un misérable désœuvré, — M. le sénateur Dandurand dirait *prédicateur*, — d'un désœuvré qui prétend faire œuvre d'émancipation en semant l'erreur et l'ignoble calomnie ; ce ne sont pas non plus les protestations par trop tapageuses d'une jeunesse turbulente, mais sincère, qui croit encore à sa dignité et aux droits qui en résultent. Ce qui m'humilie, c'est de rencontrer des concitoyens qui affichent la prétention d'être des catholiques, qui posent en champions de la liberté et de l'ordre, qui se croient assez d'expérience et de sagesse pour accabler de leurs conseils même les plus prudents, et qui se trouvent encore assez de force pour se faire les avocats de toutes les causes, sans en excepter l'erreur et l'imposture. Ce qui m'humilie, c'est de retrouver si peu de consistance, si peu de logique et d'esprit chrétien chez ceux-là même qui se donnent la mission de réformateurs et d'esprits dirigeants ; c'est de voir ceux qui ne parlent jamais que de réformes et de régénération de notre peuple, — "butilons nous", — c'est de les voir n'ayant jamais à nous offrir que les sottes leçons d'un Thimothée et d'un Gugusse Citrouillard. Ce qui m'humilie, ce n'est pas d'entendre dire à une femme névrosée que les Canadiens n'ont pas une goutte de sang français dans les veines, qu'ils n'ont pas de peintres, de sculpteurs, d'orateurs, d'hommes politiques, de poètes ; il m'importe assez peu qu'elle ne veuille pas reconnaître le mérite problématique de *Véronica*.

Ce qui m'humilie, ce n'est pas le mépris de la comédienne ; non, ses dédains valent ce que valent ses admirations ; je me ris des uns et je méprise les autres.

Ce qui m'humilie, c'est de voir des concitoyens, des amis, des hommes et des femmes qui professent mes croyances, restés sourds aux avertissements de leur premier pasteur, faire fi de ses conseils et ne tenir aucun compte de ses protestations. De cette conduite je suis profondément humilié. M. Béique l'est-il autant ? Lui, si soucieux de l'honneur du clergé, pourquoi, en face de l'humiliation injustement infligée à son Ordinaire, n'a-t-il pas fait entendre une vigoureuse protestation ; il eût ainsi dégagé sa responsabilité d'honnête homme et de catholique.

Ce qui m'humilie, c'est de voir cette foule compacte se rendre à un spectacle où l'on se moque de ce qui nous est le plus cher et où l'on prostitue les choses les plus sacrées ; c'est d'entendre des catholiques applaudir avec frénésie des scandales qui auraient dû les indigner ; c'est de constater comment on apprécie les dévergondages d'une comédienne qui vient nous outrager chez nous et qui répond à nos apaisements par des insolences

égales à nos coupables naïvetés ; c'est de toucher du doigt l'état moral d'une population qui se dit chrétienne, mais qui évidemment n'a de chrétien que le nom.

Ce n'est pas le spectacle de jeunes gens indignés, à la poursuite d'une misérable juive, qui vient ici soutirer nos deniers, qui m'humilie, non !

Quand cette femme et ceux qui l'accompagnent sont couverts de ce que l'on sait, elle et eux reçoivent en monnaie de même espèce le paiement de la corruption qu'ils ont jetés à pleines mains parmi nous. Ces démonstrations s'expliquent facilement en pareilles circonstances. — Le Caton de la *Patrie* les absout volontiers, pourvu qu'en retour on lui accorde le privilège de donner un conseil. — Je les comprends sans peine, ces démonstrations, de la part d'une jeunesse qui croit et qui porte au cœur des convictions que n'ont pas connues leurs pères.

Est-ce un réveil ?... La fierté des uns et l'extrême abaissement des autres le font présager. Il est déjà bien loin le temps où les étudiants croyaient pouvoir s'atteler à la voiture de la comédienne, sans se déshonorer !

Reste à mettre un frein à cette jeunesse ardente et à soumettre au principe de l'ordre ses vibrantes aspirations.

Ce qui m'humilie, c'est de voir des hommes intelligents, des écrivains chargés de faire l'opinion, oublieux de leur dignité au point de tomber à genoux, sans rougir, aux pieds d'une actrice qui les méprise ; c'est de voir leur empressement à recueillir ce qui tombe de sa bouche ; c'est cet air de naïveté stupéfaite que je retrouve dans les quelques remarques qu'ils osent respectueusement soumettre à cette malheureuse qui n'a pour eux que des dédains.

Dois-je le dire ? Ce qui m'humilie encore plus que tout cela, et plus que je ne saurais dire, c'est de voir un homme qui n'est pas le premier venu, faire une affaire d'Etat des emportements d'une bande d'enfants qui ont cru bon de renvoyer chez elle avec sa honte une cabotine qui est venue ici nous déshonorer ; c'est de le surprendre à faire des excuses comme on en fait à un pouvoir public blessé dans sa fierté nationale.

Pourquoi le sympathique grand homme n'a-t-il pas trouvé, huit jours auparavant, une parole de doléance à l'adresse du courageux archevêque, dont les avertissements ont été si peu respectés et même ouvertement méprisés par des journaux qui posent en défenseurs de l'Eglise ? Ses tendresses de catholique ne vont-elles qu'à la juive Sarah ?

C'est à croire vraiment que nous sommes mûrs pour toutes les servitudes.

Vienne une autre mesure qui consacre définitivement le droit pour le fort d'opprimer le faible, nous baisserons la tête et... nous signerons.

Au nom, sans doute, dans un pays comme le nôtre, au nom de la largeur d'esprit et de la tolérance.

N'ai-je pas le droit d'être

HUMILIÉ ?

LES DECLARATIONS DE M. GOUIN

Voici le texte des déclarations de M. Guoin sur la question de l'instruction publique :

Je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, nous ne voulons ni détruire, ni révolutionner ; nous voulons améliorer et fortifier. Nos lois scolaires sont, dans leur ensemble, aussi bonnes que nous puissions les désirer et le gouvernement n'a pas l'intention d'en changer le principe. Elles sont le fruit d'une longue expérience et d'une observation réfléchie de nos conditions sociales et économiques, et elles sont suffisantes, j'en suis convaincu, pour nous permettre de réaliser les améliorations et les réformes que nous désirons.

L'on a parlé de la création d'un ministère de l'instruction publique. Cette suggestion a été faite de bonne foi, je n'en doute pas. Mais pourquoi recommencer des discussions et faire renaître des malaises qui, infailliblement, stériliseraient les efforts que tous les hommes de bonne volonté sont disposés à faire pour l'avancement de l'enseignement en cette province ?

J'ai eu l'honneur, le printemps dernier, d'exposer le programme du gouvernement en matière d'éducation. Ce programme, toute la population l'a accepté et approuvé ; et, est-ce illusion ? je me sens en état de le réaliser, avec le concours de mes collègues du cabinet et de la législature. Premier ministre, j'en fais le principal objet de mon administration, le premier souci de ma vie politique, le but de tous mes efforts. Si le succès couronne notre travail commun, je trouverai ma récompense dans le progrès général auquel j'aurai contribué. Si nos efforts ne réussissent pas, il ne faudra pas en tenir responsable notre système de lois scolaires ; c'est qu'une volonté ferme, un dévouement sans borne à la chose publique n'auront pas suffi pour l'accomplissement de la tâche entreprise. Et je quitterai sans regret le poste d'honneur que j'occupe et où je suis monté avec la seule ambition de faire quelque chose pour l'avancement de ma province et de mon pays. Je laisserai à un plus habile et plus heureux la tâche d'arriver par d'autres méthodes à ces résultats que l'âme populaire contemple, désire, espère et chérit.

L'entraînement pédagogique et l'école normale

Non, ce ne sont pas des lois qu'il importe de faire. On ne décrète pas la richesse, on la produit. De même on ne décrète pas l'instruction, on la prépare, on la répand. Ce qu'il faut faire ce sont des hommes. Commençons donc par avoir de bons maîtres dans les écoles, car tant valent les maîtres, tant valent les écoles ; et si nous voulons de bons maîtres, donnons à ceux qui se destinent à l'enseignement une forte formation pédagogique, encourageons-les à persévérer dans la carrière et assurons leur une rémunération suffisante.

La meilleure institution pour former des maîtres, c'est l'école normale. Il y a dans la province plus de 6,000 écoles élémentaires qui sont presque toutes dirigées par des institutrices. Or, jusqu'en 1898, nous n'avions qu'une seule école normale pour filles, l'Ecole Normale Laval, fondée en 1854. En 1898, le gouvernement Marchand en fonda une seconde à Montréal, l'Ecole Normale Jacques Cartier, qu'il plaça sous la direction des Dames de la Congrégation. En 1904, le gouvernement Parent en créait une troisième à Rimouski. Mais ces trois écoles normales ne peuvent suffire aux besoins qui s'imposent ; aussi avons-nous dé-

cider d'en ouvrir deux autres, l'une à Chicoutimi et l'autre à Sherbrooke, en attendant le jour rapproché où nous en établirons d'autres en différents endroits de la province. Car nous sommes d'opinion que la formation de l'instituteur doit être le point de départ de l'amélioration à apporter dans l'instruction élémentaire.

Il faut aussi encourager nos institutrices à persévérer dans la carrière de l'enseignement. Washington, écrivant au congrès américain pour lui demander la solde de ses soldats, rappelait que l'amour du pays ne suffit pas pour déterminer les gens à le servir indéfiniment. Ce que Washington disait de ses soldats on pourrait le dire de nos institutrices. C'est pourquoi nous venons de décider d'accorder une prime annuelle de \$15 à toute institutrice diplômée qui enseigne depuis plus de quinze ans et une prime annuelle de \$20 à toute institutrice diplômée qui enseigne depuis plus de vingt ans.

Un concours de municipalités scolaires

Il faut de plus stimuler le zèle des commissaires et des syndics d'écoles et les engager à faire progresser davantage la cause de l'éducation en cette province. Nous avons, en conséquence, résolu d'établir un concours entre les diverses municipalités scolaires de chaque district d'inspection chez lesquelles il y aurait le plus de progrès pour chacun des objets suivants :

1. Etat des maisons d'écoles, des dépendances et des emplacements ;
2. Etat du mobilier ;
3. Chiffre du traitement annuel des instituteurs et institutrices ;
4. Observance des dispositions de la loi et des règlements scolaires.

Mais ne pourront concourir les municipalités qui paieront un traitement de moins de \$100 à quelqu'un de leurs instituteurs ou institutrices et qui auront engagé quelque instituteur ou institutrice non diplômé.

En offrant ainsi des gratifications, non pas aux municipalités qui auront obtenu le plus de points, mais à celles qui en auront le plus gagné comparativement à l'année précédente, nous croyons créer l'émulation chez toutes les municipalités, chez les plus nouvelles comme chez les plus vieilles, chez les plus pauvres comme chez les plus riches, chez les plus arriérées comme chez les plus progressistes.

Les prix décernés devront être appliqués suivant que le déterminera un règlement du conseil de l'instruction publique, approuvé par l'exécutif, et il va sans dire que les commissaires ou syndics d'écoles qui recevront ces récompenses ne pourront pas diminuer le taux de la cotisation scolaire imposée.

Il est certes bon que la presse et ceux qui s'occupent des affaires publiques stimulent le zèle du gouvernement afin que chaque progrès accompli puisse faire place à un progrès nouveau ; mais cette même presse et les mêmes amis de l'éducation doivent aussi rappeler sans cesse aux pères de famille que c'est à eux surtout qu'il incombe de faire des sacrifices considérables pour l'instruction de leurs enfants.

Ecoles professionnelles

Je disais tantôt qu'il importait de faire des hommes. Or, pour outiller les générations de demain, pour les préparer aux luttes de la vie, il nous faudrait créer en cette province des écoles de hautes études commerciales, un grand collège d'agriculture, des écoles forestières, des écoles techniques. On parle beaucoup de la protection à donner à nos industries nationales ; la création d'écoles techniques, d'écoles professionnelles ne serait-elle pas la meilleure protection à donner à nos industries, puisqu'elles leur fourniraient des mains habiles ?

Mais il nous est impossible, pour le moment, de songer à toutes ces bonnes choses. Il faut au préalable trouver l'argent nécessaire à la réalisation de ces projets.

Si les provinces ont été bien traitées dans la distribution des pouvoirs en 1867, il n'en a pas été de même dans le partage des revenus....

Le premier ministre a consacré toute la dernière partie de son discours à la question des subventions fédérales. C'est au texte publié par le *Soleil* et le *Canada* du 12 décembre que nous empruntons nos extraits.

MR LAFLAMME ET LE NIAGARA

M. Laflamme, notre très distingué collaborateur, avait été chargé par la section canadienne de la commission internationale des voies d'eau limitrophes, de faire l'examen du Niagara au point de vue des études poursuivies par cette commission. On vient de publier son rapport officiel, qui est assez étendu. On nous permettra d'en extraire ces quelques paragraphes où l'auteur résume les conclusions pratiques qui intéressent le plus directement les Canadiens :

" La chute Niagara recule chaque année. Le mécanisme de ce recul est tel qu'il est impossible de préciser quoi que ce soit relativement à sa vitesse et à sa direction à venir ; en dehors des grandes lignes, tout est plus ou moins problématique. Ce phénomène est susceptible de varier beaucoup, à cause des changements possibles dans la consistance physique des lits géologiques sur lesquels glisse la chute. " On ne peut que conjecturer, dit M. Grabau, quel sera le caractère du chenal qui se creuse maintenant dans le Fer-à-cheval ".

" Dans tous les cas je ne crois pas que les eaux canadiennes aient à souffrir de ce recul, quelle que soit la direction qu'il prenne d'ici à de très longues années. Pendant le cheminement de la gorge du Fer-à-cheval jusqu'au seuil supérieur des rapides, tout me porte à croire que le côté canadien aura toujours sa large part de la force hydraulique de la rivière.

" Une fois que la chute aura atteint le seuil supérieur des rapides, dans plusieurs centaines d'années, 1000 ans, d'après Grabau, en supposant que la vitesse moyenne du recul reste constante, ce qui est loin d'être certain, le recul de la chute entrera dans une phase de repos relatif et l'érosion ne se fera plus guère sentir que par l'usure des lèvres de la nouvelle gorge, de la lèvre canadienne surtout. Le chenal américain aura disparu depuis longtemps ; et les prises d'eau des usines canadiennes, après avoir été graduellement appauvries, à mesure que la ligne de la chute se sera rectifiée et confondue avec le seuil des rapides supérieurs, finiront par se trouver littéralement à sec.

" La chute se fera alors au premier seuil des rapides. Elle sera plus haute que la chute actuelle d'une cinquantaine de pieds, et ressemblera sensiblement au dessin que nous a laissé le P. Hennepin, de celle qu'il vit en 1678, alors que le Fer-à-cheval n'existait pas, mais que les chutes américaine et canadienne se confondaient en un même plan. La seule différence sera que la chute d'alors sera unique, l'Ile-aux-Chèvres étant réunie à la rive américaine. "

NOTRE NATIONALITÉ

L'un de nos amis nous envoie cette curieuse étude, qu'on ne lira pas sans intérêt ; mais nous croyons bien qu'en dépit de tout, le terme "Canadiens français" servira longtemps encore à désigner notre groupe ethnique.

Dans le langage du peuple, les mots *Canada* et *Canadien* ont gardé leur ancienne acception, et même encore souvent dans notre littérature, comme dans ce nouveau chant national publié l'année dernière :

Chantons le peuple canadien,
Toujours loyal, toujours chrétien, etc.

Pourtant, il faut bien que nous en prenions notre parti : ces mots ont aujourd'hui une autre acception qui doit prévaloir ; et, d'après cette acception, le peuple canadien, ce sont tous les habitants de la Puissance du Canada.

Ce nouveau peuple canadien ne forme pas ce qu'on pourrait appeler une nation canadienne : peuple n'est pas tout à fait synonyme de nation, bien que les deux mots puissent très souvent s'employer indifféremment.

En général, le mot *peuple* s'applique à une réunion d'hommes considérée au point de vue de son gouvernement et de ses rapports politiques. Une nation (*natio* de *natus*) est une réunion d'hommes envisagés sous le rapport de leur communauté d'origine, de langue, de conformation, etc. Plusieurs nations peuvent ne former qu'un seul peuple.

D'après ces données, nous — les Canadiens au vieux sens du mot — nous sommes une nation dans le grand tout politique du Canada. L'on serait bien mal venu à vouloir le méconnaître, puisque depuis si longtemps nous avons une fête nationale pour le proclamer.

Le territoire que nous réclamons comme notre héritage national est le même que dans le passé, mais il ne porte plus le même nom. Ce n'est plus *Canada*, comme au temps de la domination française ; ce n'est plus *Bas-Canada*, comme plus tard sous la domination anglaise ; c'est *Québec*.

Nous pouvons regretter que notre province ait perdu son ancien nom de *Canada* : plus de deux siècles d'histoire nationale, attachée à ce nom, nous l'avait rendu singulièrement cher. Mais nous devons également regretter qu'on n'ait pas songé à le remplacer par un nom bien choisi, par un nom au moins acceptable.

Québec, c'est la cité de Champlain. Pour faire de ce mot un nom de province, il faut lui donner l'article, *le Québec*, car nous ne pouvons pas ignorer que les noms de pays et de province, en français, prennent l'article. Par suite, il ne faut pas dire : *dans Québec*, à moins qu'il ne s'agisse de la ville même de Québec, mais : *au Québec* ou *dans le Québec* comme nous disons : *au Manitoba*, etc.

Ce que nous devons le plus regretter dans le choix de ce nom, c'est qu'il est du genre masculin. Le masculin, pour les noms de pays et de province, est une anomalie qui se rencontre quelquefois dans la langue française, mais qu'il faut éviter, quand on le peut, car toute contrée se personnifie par une femme.

Un de nos poètes, pourtant, a personifié le Canada — le Canada de nos pères, le Québec d'aujourd'hui — et il l'a fait avec un rare bonheur.

O Canada.....
Ton front est ceint de fleurons glorieux,
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix, etc.

Néanmoins, malgré la beauté de l'image, le crayon de l'artiste hésiterait à tracer cette figure masculine, car, encore une fois, il y a là une anomalie : la patrie est une mère, on ne la figure bien que sous les traits d'une femme.

Mais personne encore n'a songé à chanter la patrie avec le nom de *Québec* ; on ne le tentera probablement jamais.

Depuis quelques années, faute de mieux sans doute, on se sert d'un mot nouveau, on dit *Canada français*. Cette appellation nous est venue de France, et nous l'avons acceptée sans examen. Il est bien permis de se demander si elle est juste, et s'il convient que nous lui donnions définitivement droit de cité.

N'est-il pas vrai que, si le Canada avait changé de nom en passant sous la domination anglaise, nous serions les seuls aujourd'hui à porter le nom de *Canadiens*, comme nos frères de l'ancienne Acadie sont les seuls à porter le nom d'*Acadiens* ? et que, si le pays avait alors été appelé, par exemple, *Britanie*, nous appellerions *Britanie canadienne* ce que nous nommons *Canada français* ?

Il y a un Canada francophone, mais, à proprement parler, ce Canada n'est pas un Canada français, mais bien plutôt un Canada *canadien*, car ce sont des Canadiens qui l'habitent, "les plus canadiens des Canadiens", les Canadiens au vieux sens du mot. En outre, il appartient à l'Empire britannique, il n'appartient pas à la France, comme lui appartient le Congo français, par exemple.

Cette dénomination de *Canada français* est donc, pour le moins, équivoque.

Or, puisque nous sommes en quête d'un nom de patrie — nom de littérature, s'entend — pourquoi hésiterions-nous ? La vallée du Saint-Laurent est le berceau de notre race, eh bien, que la *Laurentie* soit le nom du territoire occupé par les fils de cette race.

La *Laurentie* ! outre que ce nom est harmonieux et poétique à l'égal de tout autre, il évoque si bien à notre pensée le pays de l'érable.

Mais alors nous serons des *Laurentiens* ? Et pourquoi pas ? A-t-on remarqué que le nom de *Canadiens-français* ne rend plus justice à notre nationalité ? C'est pourtant le cas. En effet,

Etant donné que le nom de *Canadiens* désigne proprement tous les habitants de la Confédération, de l'Atlantique au Pacifique ;

Etant donné que nous sommes une nation — nation appelée autrefois la nation canadienne, et que j'appellerai la nation laurentienne, pour éviter toute ambiguïté ;

Il s'ensuit que, dans la Confédération, nous sommes des *Canadiens-canadiens* ou *laurentiens*, et non pas des *Canadiens-français*.

Il n'en est pas de nous comme d'une colonie de Français qui irait s'établir quelque part sur le territoire canadien :

eux donneraient naissance à un groupe de *Canadiens-français*.

Notre nationalité est antérieure à l'établissement de la Confédération, antérieure même à la cession du pays à l'Angleterre.

L'origine française de nos ancêtres ne suffit pas pour légitimer notre nom de *Canadiens-français*, car alors, les *Acadiens* eux-mêmes devraient le porter, puisque, d'un côté, ils sont *Canadiens* au sens actuel du mot, et que, d'un autre côté, leurs ancêtres, tout comme les nôtres, furent d'origine française.

Mais d'où vient que pendant si longtemps nous nous sommes appelés *Canadiens-français* ? Le voici.

Il fut un temps où le nom de *Canadiens* était pour nous un nom de nationalité. Nous pouvions alors lui adjoindre le qualificatif *français* pour indiquer l'origine de notre nationalité. Mais aujourd'hui ce nom a été transporté à tout un peuple nouveau, peuple dont nous faisons partie et formé de vingt races diverses ; il a changé d'acception : il ne peut plus être pour nous un nom de nationalité, à moins qu'on le fasse amphibologique. Il nous faut donc lui trouver un équivalent, c'est *Laurentiens*, et non pas *Français*.

Pour résumer :
Comme habitants de la Puissance du Canada, nous sommes des *Canadiens*.

Comme habitants du Québec (1), nous sommes des *Québécois*.

Comme nation, nous sommes, ou du moins nous serons un jour..... des *Laurentiens*.

Elphège FILIATRAULT, prêtre.

A VOUS D'ABORD....

Dans un discours prononcé au banquet des étudiants en droit, à Montréal, M. Weir, président de l'Assemblée législative, s'est plaint du peu d'intérêt que porte aux délibérations des chambres provinciales la masse de la population. C'est ainsi qu'il arrive, a-t-il dit, que de grandes associations commerciales ne songent à se plaindre de certains projets de loi qu'après leur adoption définitive.

M. Weir a raison, mais il n'a pas osé aller jusqu'au bout de la vérité. Il est extrêmement malheureux que la population ne s'intéresse pas plus aux débats du parlement provincial, et le premier résultat d'une plus exacte surveillance serait de chasser de l'Assemblée bon nombre de ceux qui y siègent aujourd'hui et d'obliger les autres à mettre dans leurs délibérations un peu plus de dignité et un plus juste souci de l'intérêt public ; mais, avec le régime actuel, il est virtuellement impossible au grand public de se rendre un compte exact de ce qui se passe au parlement. Et M. Weir le sait mieux que personne.

A la dernière session, par exemple, les trois-quarts du temps ont été employés à des intrigues de couloir, à des chicanes personnelles ou à des bagatelles. Puis, lorsque tout le monde songeait à s'en aller, le gouvernement a présenté coup sur coup trois ou quatre projets de réelle importance, on a précipité l'adoption par

une chambre aburie et, un beau matin, les intéressés se sont trouvés en présence de lois nouvelles, dont ils n'avaient réellement pas eu le temps d'étudier le véritable caractère. Qu'on se rappelle notamment les amendements à la loi des licences dont le sort a été réglé en deux jours et qui n'ont été modifiés que devant l'attitude quasi-révolutionnaire de MM. Tellier, Monet, LeBlanc et Taschereau. La session précédente nous avait offert un spectacle analogue, et de plus en plus les gouvernements tendent à accumuler ainsi, aux derniers jours de la session, des projets de loi qui échappent à toute discussion sérieuse.

Qu'il y ait un grand besoin de réforme chez les électeurs, nous le concédons ; mais ce sont les législateurs qui devraient d'abord donner l'exemple et tenter de réhabiliter un peu notre législature provinciale.

HORS CONCOURS

Honneur, gloire, vaillance, amour et charité,
Héroïsme, génie, orgueil et liberté,
Tout s'allie en ton cœur, vive ardente fournaise.

Les mânes des aïeux évoqués par ta voix
T'accompagnent partout. Ils sont là ; je les vois !
De toutes leurs vertus ton âme est la synthèse

Ce n'est pas à Jeanne d'Arc, la pure héroïne, c'est à la cabotine Sarah Bernhardt que s'adressent ces vers au bas desquels s'étale une signature canadienne française que nous voulons ignorer, par pitié pour l'auteur.

Et ceci prouve à quelles extrémités la rage d'écrire, jointe à la réclame fantastique qui accompagne partout l'actrice juive, peut conduire un homme intelligent.

L'âme de Mme Sarah Bernhardt synthétisant toutes les vertus de nos aïeux, c'est l'une de ces idées folles qu'il faut avoir vu exprimées en blanc et en noir, pour croire à leur réalité. Du coup, l'auteur a dépassé M. Fréchette et ses copistes en prose : il est hors concours.

Nous nous reprochons de ne pas citer les premiers vers de ce sonnet épique :

Salut, vaillante artiste, astre pur et serein.
Au firmament de l'Art, Dieu de sa main discrète
T'a placée, enfermant en un superbe érin
Chez toi, le grand cœur d'or de l'humble pâquerette.

Des chefs d'œuvres humains glorieuse inter-prète,
Ta voix mélodieuse et ton geste divin
Font revivre pour nous l'illustre souverain,
La beauté, la grandeur, le héros et l'ascète.

Il serait cruel d'insister sur certaines expressions, mais vraiment les journalistes québécois n'ont pas trouvé très *serein* l'astre voyageur et ils ont constaté que

...le grand cœur d'ordel'humblepâquerette ne débordait pour les Canadiens français ni d'amour ni d'admiration. Il n'apparaît pas non plus que l'actrice ait, dans cette tournée, fait

"...Revivre pour nous l'illustre souverain,
"La beauté, la grandeur, le héros et l'ascète"
Elle a surtout évoqué le souvenir des courtisanes fameuses.

Au point de vue strict de la forme, cette littérature défie du reste toute analyse.

LA SEPARATION

Le télégraphe nous apprend que le Sénat français a finalement adopté le projet de loi portant dénonciation du Concordat et séparation des églises et de l'Etat. Celui-ci a été promulgué au *Journal officiel* le jeudi 7 décembre.

C'est une grande date dans l'histoire française, c'est la rupture officielle de la nation non seulement avec la Papauté, mais avec l'ordre chrétien lui-même. La République est désormais sans Dieu, écrivait récemment le directeur de l'*Action*, M. Henry Bérenger ; espérons qu'elle sera bientôt sans maître.

La discussion de ce projet de loi, le plus important qui ait été présenté aux Chambres depuis un siècle, a été conduite au Sénat avec une hâte et un cynisme révoltants. Les élections générales pour la Chambre des Députés sont fixées au printemps de 1906, le renouvellement partiel du Sénat doit se faire en janvier prochain ; les meneurs de l'anticléricalisme tenaient par-dessus tout à mettre les électeurs de toute catégorie en face du fait accompli. Pour cela, il fallait que le Sénat adoptât, sans la plus légère modification, le texte précédemment voté par la Chambre et précipitât ses délibérations. Car tout amendement provoquait un renvoi devant la Chambre et une discussion convenablement conduite aurait peut-être retardé l'adoption du projet jusqu'au renouvellement partiel de janvier.

Le Sénat a été au niveau de ce qu'on attendait de lui ; il a supprimé l'une de ses délibérations régulières et s'est transformé en simple chambre d'enregistrement. Il n'a pas osé altérer d'une ligne le texte adopté par les députés. C'est à peine si les ministres et le rapporteur du projet de loi, M. Maxime Lecomte, ont daigné faire semblant de répondre aux orateurs catholiques ou simplement soucieux de la liberté et de l'honneur national. On sait que, dans les chambres françaises, l'on pratique le vote par procuration, c'est-à-dire qu'un député peut laisser à un ami ses bulletins, que celui-ci se charge de déposer dans les urnes. Pendant le débat sur la séparation, on a constaté que tel sénateur radical disposait ainsi de trente ou quarante bulletins, dont les détenteurs officiels faisaient à peine acte de présence au Sénat. MM. de Lamarzelle, de Goulaine, Gourju, de Marcère, de Cuverville, etc., faisaient d'admirables discours, en appelaient à l'intérêt national, aux sentiments les plus nobles et aux aspirations les plus élevées de leurs collègues, puis le sénateur de service déposait dans l'urne ses trente ou quarante bulletins, un autre faisait de même, quelques blocards plus dévoués y ajoutaient leurs propres bulletins, et le tour était joué.

C'est ce que l'on appelle la beauté du régime parlementaire.

On se demande en France, et d'une extrémité du monde à l'autre, quelles seront les conséquences de l'acte que viennent de poser les chambres françaises. Personne ne le paraît savoir ; il serait peut-être plus exact de dire :

Personne ne le peut prévoir, pas plus les amis que les adversaires de l'Eglise. La pensée directrice des auteurs de la loi est évidente : il s'agit de déchristianiser la France. Ils regrettent tout haut les concessions de détail auxquelles ils ont dû consentir et ne se gênent pas de dire qu'ils se reprendront plus tard. Mais suit-il de là que leurs espérances seront réalisées et qu'il dépende de trois ou quatre cents législateurs d'étouffer, dans un grand pays comme la France, toute vie chrétienne ? Nous ne le croyons pas.

Aujourd'hui comme hier, le sort du catholicisme en France dépend de Dieu et des catholiques français. Le Concordat, instrument de transaction et de conciliation, n'a pas empêché le gouvernement de chasser les congrégations et de pervertir l'enseignement public ; la loi de séparation, faite dans une pensée de guerre, n'empêchera point de vivre les catholiques de France, — à la condition qu'ils veuillent vivre. Nous comprenons qu'ils voient avec peine tomber un édifice qui les a abrités pendant de si longues années et qu'ils envisagent avec effroi la perspective d'une guerre religieuse qui risque de troubler profondément leur pays. Mais de cet état de choses, ni eux ni l'Eglise ne sont responsables.

Qui sait, d'ailleurs, si cette crise ne réserve point à l'âme française de magnifiques renouveaux, de consolantes résurrections ?

Le Souverain Pontife a promis de donner à l'Eglise de France une direction formelle. C'est d'elle que dépendra l'attitude des catholiques, car il paraît dès maintenant certain qu'il n'y aura pas de dissension chez ceux qui tiennent vraiment à la conservation de leur foi. M. Combes a, dit-on, pendant quelque temps rêvé d'un schisme. Personne aujourd'hui n'envisage cette éventualité.

On ne sait quand le Pape parlera. Il est possible qu'il attende la promulgation du règlement d'administration publique qui, aux termes de la loi nouvelle, doit être rendu d'ici trois mois et « déterminera les mesures propres à assurer l'application » de cette loi. Ce règlement permettra d'apprécier plus exactement l'esprit et les dispositions réelles du gouvernement.

Nous ne reviendrons pas sur les principaux défauts de la loi que suffisent à préciser les récentes déclarations de Mgr Delamare. Mais, avec tous ses inconvénients, la loi nouvelle porte une qualité dont l'importance est grande : elle rend au Souverain Pontife sa pleine liberté dans le choix et la nomination des évêques. Il y a présentement dix-sept sièges épiscopaux français qui n'ont point de titulaires : c'est dix-sept nominations que le Pape aura prochainement à faire sans se soucier des désirs du gouvernement de la République.

A nos abonnés

La date qui suit, sur l'adresse du journal, le nom de l'abonné est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Tout abonnement est payable d'avance.

M. SCOTT ET LES ECOLES CATHOLIQUES

Extrait d'une lettre adressée par M. Scott à M. Haultain et publiée dans le *Canada* du 6 décembre, sous le titre : *Elections de Saskatchewan* :

« Le parti libéral de la Saskatchewan s'est engagé, par l'article 3 de son programme adopté à Regina les 16 et 17 août dernier, à maintenir le principe que « toute école recevant de l'aide du gouvernement et maintenue au moyen de taxes, sera soumise, dans tous les détails de son existence, à la surveillance, aux règlements et au contrôle directs et continus du département provincial de l'instruction. » Dans toutes les occasions où il a parlé en public, M. James A. Calder, commissaire de l'instruction, s'est engagé et a engagé le gouvernement à maintenir un contrôle public absolu sur toutes les écoles séparées, au même degré que celui qui est exercé sur les écoles publiques. En mon propre nom et au nom du gouvernement et du parti libéral, j'ai fait publiquement la promesse solennelle et absolue qu'il ne sera rien permis et rien fait qui puisse tendre, à un degré quelconque, à la destruction ou à la modification du caractère purement national de nos écoles, séparées ou publiques. Je me suis engagé et j'ai engagé le gouvernement libéral au maintien d'un contrôle absolument public sur toutes les écoles, à la continuation du système d'uniformité dans les livres de classe, à l'entraînement et à la qualification uniformes des instituteurs, et à une inspection uniforme de toutes les écoles séparées ou publiques. »

Les Nationalistes Irlandais

Les partis anglais sont tiraillés en sens divers par les théories économiques et les débats sur le « Home Rule ». Au milieu de la confusion générale, M. John Redmond et le parti nationaliste irlandais apparaissent comme les seuls qui sachent exactement ce qu'ils veulent et soient disposés à subordonner toute autre considération au triomphe d'un idéal précis et très clairement déterminé. Le congrès national vient de réaffirmer que le devoir de tout Irlandais est d'appuyer le parti nationaliste et de brayer ainsi les tentatives d'opposition faites par William O'Brien et ses amis. Redmond a derrière lui un parti uni, lié par une discipline de fer et dont les chefs se sont interdit toute aspiration aux honneurs ministériels.

Avec son magnifique dédain de tout compromis et la conscience de sa force, que lui donne une longue expérience parlementaire, il annonce dès maintenant qu'il combattra tous ceux, quels qu'ils soient, qui s'opposeront aux revendications irlandaises, au premier rang desquelles il place l'autonomie politique.

On sait que les catholiques anglais craignent beaucoup que le triomphe des libéraux soit défavorable à l'éducation catholique. Dans un récent discours prononcé à Sunderland, en Angleterre, Redmond a déclaré qu'il ne partageait point toutes ces craintes, mais qu'en tout cas le parti irlandais combattrait énergiquement toute manœuvre anticatholique.

A moins que le parti libéral ne re-

vienne au pouvoir avec une énorme majorité, il lui faudra compter avec les quatre-vingt voix irlandaises et le passé de Redmond, son expérience de la tactique parlementaire, disent assez qu'elles seront utilisées à leur pleine valeur. D'ailleurs, on annonce que les députés ouvriers feront sur certains points cause commune avec les nationalistes, et l'action de ces derniers sera fortifiée d'autant.

On peut compter, dès maintenant, que le chiffre de la représentation irlandaise ne sera point diminué. L'énergique opposition des nationalistes a forcé M. Balfour d'ajourner ce projet et les circonstances ne permettront point de le reprendre. Cela conserve au parti irlandais une vingtaine de sièges.

L'Irlande n'obtiendra peut-être pas sa pleine autonomie pendant le prochain parlement, mais il est certain qu'elle gagnera du terrain, et beaucoup. Elle le devra à l'admirable ténacité du parti nationaliste et au talent de son chef.

EN PASSANT

Les chemins de } M. le docteur
colonisation } Lacombe, député
libéral de Sainte-Marie, n'a point contesté l'authenticité des paroles suivantes, que lui attribuait une *interview* qui date déjà de plusieurs jours :

« Le gouvernement vote tous les ans, à peu près \$125,000 pour des chemins de colonisation, c'est peu, mais étant donné notre budget, c'est déjà un joli montant. Si seulement ce montant était employé pour les fins pour lesquelles il a été voté ! Malheureusement ce n'est pas le cas. Une bonne partie est employée dans les paroisses comptant une centaine d'années d'existence pour acheter indirectement la conscience d'électeurs trop paresseux pour soigner leurs chemins qu'ils veulent faire entretenir par l'Etat. »

« Et même dans ce cas, si le gouvernement en avait pour son argent ! mais non. L'argent est dépensé en gros salaires donnés aux intéressés qui vont flâner sous les yeux de contremaîtres impuissants à les contrôler. »

Tant que nous permettrons l'existence d'un pareil état de choses — et les assertions de M. Lacombe sont malheureusement trop exactes — les plus beaux discours et les meilleures intentions du monde seront à peu près inutiles au progrès réel de la colonisation.

Dans } Les Canadiens qui ont
six mois } lu avec quelque ahurissement les comptes rendus fantaisistes où Mme Sarah Bernhardt était sans cesse qualifiée de divine, d'immortelle et d'impeccable, et qui sentent que tout cela relève plutôt du *humbug* que de la critique théâtrale, peuvent se consoler. Dans six mois, les fabricants d'hyperboles consentiront peut-être à leur dire la vérité. On pouvait, en effet, lire dans l'un des plus enthousiastes articles du *Canada* cette phrase suggestive :

« Contrairement à Mme Réjane dont la troupe était — on peut bien le dire maintenant — fort médiocre, Mme Sarah Bernhardt s'est entourée d'artistes excellents. »

On peut bien le dire maintenant ! cette incidente est grande comme le monde.

Ces pauvres séminaristes } Un monsieur qui signe *Paoloff* dit dans le *Nationaliste*, au cours d'un article où il y a d'ailleurs du bon : "...l'hiver dernier, l'arrivée de Rejane à Québec était saluée par les huées d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles on remarquait bon nombre de jeunes séminaristes en soutane." Mme Sarah Bernhardt, de son côté, déclare au *New-York American* qu'il y avait plusieurs séminaristes en soutane parmi la foule qui l'a quelque peu houspillée.

Mme Sarah Bernhardt est une névrosée qui est évidemment incapable de se rendre compte de ce qui s'est passé à Québec et d'en faire un récit quelque peu convenable, mais le collaborateur du *Nationaliste* paraît être un homme sérieux. Où diable a-t-il pêché cette histoire de séminaristes ?

Croit-il que les directeurs de notre grand séminaire permettraient à leurs élèves de se compromettre dans de semblables échauffourées, même si ceux-ci en avaient la moindre envie ?

Paoloff n'a évidemment pas la plus légère idée de la discipline qui règne dans une pareille institution.

La marée montante } Une association d'étudiants juifs vient de se fonder à Montréal ; son comité de direction comprend des élèves de presque toutes les facultés.

Le club conservateur Disraëli était officiellement représenté à la convention conservatrice provinciale par cinq ou six délégués.

Le *Laurier Political and Literary Club*, une association libérale celle-là, paraît aussi être une machine juive.

L'heure ne tardera pas où les Juifs seront un facteur considérable dans la politique de la province de Québec.

EN RUSSIE

Les dernières nouvelles de Russie semblent indiquer que le gouvernement commence à dominer la situation. La grève des télégraphistes s'achève et tout danger prochain d'une grève générale paraît disparu. La date des élections générales n'est pas encore fixée.

On signale naturellement de nombreux désordres locaux, car le pays reste dans un état de vive surexcitation.

L'assassinat du général Sakharoff, ancien ministre de la guerre, a marqué de façon sanglante la semaine dernière. Mais, en Russie, l'assassinat politique est chose malheureusement si commune qu'on n'attache guère d'importance à un incident aussi tragique.

LA " CROIX "

Le directeur de la *Croix* annonce que " d'hui au 1er janvier prochain, il acceptera à une piastre, pour la première année, tous les abonnements nouveaux qu'on lui enverra. " L'abonnement régulier est de \$2.00.

S'adresser à la *Croix*, 33, rue Saint-Jacques, Montréal. Boîte de poste 2175.

L'INCIDENT BERNHARDT

L'incident Sarah Bernhardt prend décidément des proportions excessives. Le télégraphe nous apporte les commentaires des journaux européens sur cette échauffourée, les feuilles américaines publient le télégramme adressé par M. Laurier à la cabotine sous le titre *Canada's Apology* et Mme Bernhardt raconte aux journalistes ébahis et répète dans des télégrammes passionnés qu'on a voulu la tuer, que les jeunes gens de Québec ne sont pas de beaux assassins et autres bagatelles de ce genre.

De quoi s'agit-il en somme ?

Une actrice qui a eu du talent et qui garde l'habitude de la scène, qui ne sait absolument rien en dehors du théâtre et ne connaît de notre pays que les paysages aperçus à travers les fenêtres de son wagon-salon, reçoit quelques journalistes. Fatiguée, énermée, douée pour le surplus d'un caractère notoirement impossible, elle profite de la première question de ses visiteurs pour se lancer dans une diatribe folle où elle crie tout ce qui lui passe par la tête. Les journalistes écoutent, stupéfaits, incapables de jeter dans ce torrent de paroles une objection sérieuse. Ils sortent au bout d'un quart d'heure, se répétant les uns aux autres que vraiment, Mme Sarah Bernhardt est une... nerveuse. Nous usons d'un euphémisme de fortes dimensions (1).

Le mieux, peut-être, eut été de laisser faire le silence sur cette explosion de mauvaise humeur et de ne pas donner à une crise de nerfs l'honneur de la publicité. D'un autre côté, nous étions tellement ahuris depuis quinze jours d'élucubrations sur la Sirène et son amour de notre race, que la tentation était très forte de mettre sous le nez des thuriféraires et des idolâtres l'opinion vraie et sans fard de leur idole. *L'Événement*, qui s'était fait injurier et ridiculiser pour avoir eu le courage de mettre ses lecteurs en garde contre le répertoire Bernhardt, n'a pas su résister à cette tentation. Il a publié l'interview de la " Charmeresse à la voix d'or " et l'a accompagnée d'un article de protestation légèrement solennel. Car, et là-dessus il n'y a qu'une opinion, les appréciations de Mme Sarah Bernhardt ne valent rien du tout et ses injures ne comptent point. Pour qu'une insulte ait quelque poids, il faut qu'elle tombe d'une certaine hauteur.

En tout cas, l'interview causa une réelle émotion qui se traduisit, au départ de l'actrice, par une manifestation dont la portée et le caractère ont été fortement exagérés. D'après le chef de police, il a été lancé une couple d'œufs et quelques boules de neige, et personne n'a été blessé. On a hué Mme Sarah Bernhardt qui a été fort émotionnée et a aperçu deux cents assassins (dont plusieurs séminaristes en soutane) acharnés à sa poursuite, ne respirant que sang et carnage. La manifestation

(1) Nous avons tout lieu de croire substantiellement exact le récit de *L'Événement*, qui confirme, du reste, dans ses grandes lignes, le prétendu démenti de M. Barthe. Le représentant du *Nationaliste*, qui assistait à la scène, affirme l'exactitude générale de ce récit.

était blâmable, car l'actrice n'est justifiable que du sifflet et la meilleure des protestations eut été de la laisser jouer devant une salle vide. Les œufs et les boules de neige ne sont pas du reste des arguments, et la nuit, l'âge et le sexe de la victime donnaient à cette scène un caractère regrettable. S'il est vrai, ce que nous ne croyons pas, que d'autres actrices aient été blessées, la conduite de leurs agresseurs deviendrait inqualifiable.

Ceci dit, il faut tout de même reconnaître que cette manifestation tapageuse est simplement une réaction un peu brutale, mais combien naturelle, contre les insanités débitées pendant quinze jours par les gazettes quotidiennes et l'outrage à nos croyances et à notre sang que constituaient le répertoire et les déclarations de Mme Sarah Bernhardt. L'attitude des protestataires a été un peu vive, mais elle procède d'un sentiment plus respectable que celui qui attela jadis au char de l'actrice des jeunes gens de quelque notoriété. De même que l'incident Mage, elle traduit, sous une forme irrégulière, une moindre disposition à courber le dos sous les injures et une certaine rigidité de l'épine dorsale que ne possédait point la génération précédente.

Nous ne souhaitons qu'une chose : c'est que cette vigueur, disciplinée et fortifiée par l'étude, se développe et se manifeste en des circonstances plus utiles et plus graves.

Le télégramme d'excuse de Sir Wilfrid Laurier donnait à l'incident figure d'Etat ; certains journaux ont voulu voir dans l'invitation adressée à l'actrice par Lord Grey une sorte de réparation solennelle. C'était ridicule, car l'invitation était antérieure à l'incident de Québec, mais le bruit fait autour de ce dîner nous donne le droit de répéter, tout haut et publiquement, ce que disent tout bas et en leur particulier des milliers de Canadiens : le Gouverneur Général du Canada n'est vraiment pas difficile sur le choix de ses commensales.

LES ELECTIONS DE LA SASKATCHEWAN

Au moment où nous terminons notre journal (jeudi midi), le résultat général des élections de la Saskatchewan n'est pas encore définitivement connu et paraît douteux. MM. Scott et Haultain sont élus.

Ajoutons, puisque la prétendue lettre pastorale de Mgr Langevin a fait tant de bruit dans cette campagne, que le document publié n'était, d'après la *Northwest Review* du 9 décembre, qu'un exposé, sans signature, des griefs des catholiques contre M. Haultain ; que cette pièce n'était pas destinée à être lue aux fidèles du haut de la chaire et que, de fait, elle ne l'a pas été. C'était un simple renseignement communiqué aux prêtres qui relèvent de l'archevêché de Saint-Boniface et rien ne les obligeait à le communiquer à qui que ce soit ni à le commenter d'une façon quelconque. Mgr Pascal, dont la juridiction s'étend sur une partie de la province, n'a fait à ses ouailles aucune communication publique ou privée.

LUEURS SANGIANTES

On n'a pas attaché l'importance qu'il convient à la brève dépêche qui, ces jours derniers, résumait l'avertissement solennel donné aux Juifs d'Autriche par M. Lueger, maire de Vienne. Celui-ci a accusé les Sémites de favoriser les manifestations socialistes, d'avoir fourni aux agitateurs une partie de leurs ressources financières et les a prévenus, en termes très clairs, que les scènes qui viennent d'ensanglanter la Russie, pourraient bien se reproduire en Autriche. Il a déclaré que les antisémites viennois sont opposés à toute effusion de sang, mais que si les Juifs mettent en danger l'existence de la patrie, ils devront en supporter toutes les conséquences.

Or M. Lueger n'est pas le premier venu. C'est, au contraire, un homme de très haute valeur qui, de concert avec le prince Aloys de Lichtenstein et quelques autres esprits hardis, a réussi à débarrasser la municipalité de Vienne de la domination des Juifs. Pour qu'il ait parlé comme il l'a fait, il faut que les circonstances soient réellement très graves.

L'Autriche est le pays du monde où les Juifs sont proportionnellement le plus nombreux, c'est le pays aussi où ils exercent la plus large et la plus oppressive influence. Il leur a suffi de soixante ans pour s'emparer d'une partie de la fortune nationale, mobilière et immobilière, envahir les professions libérales et le journalisme, exploiter par l'usure intensive et multiforme les masses de la population. Ils ont fait la guerre aux idées chrétiennes, subventionné et dirigé le mouvement socialiste, organisé la traite des blanches et trop souvent traité leurs ouvrières comme simple chair à plaisir. Nous parlons naturellement d'une situation générale, et ne contestons point l'existence de personnalités juives très dignes et très respectables. Mais il semble que nulle part au monde les mauvais côtés de cette race se soient manifestés avec une pareille acuité. D'après le recensement de 1890, les Juifs formaient 4.8 0/0 de la population de l'Autriche ; ils avaient à leur compte 62.9 0/0 des condamnations pour usure.

Aussi il n'est pas de pays où les haines anti-juives soient aussi fortes, aussi vivaces qu'en Autriche, et l'on imagine quelle répercussion a dû avoir, au milieu des populations exploitées, la nouvelle des massacres russes.

Il semble qu'oubliés de la terrible leçon que comportent les événements de Russie, les Juifs d'Autriche s'appliquent à soutenir les éléments révolutionnaires et à provoquer une catastrophe. Mais s'ils y réussissent, si les vieilles dignes sociales éclatent sous la pression des révoltés, qui contiendra les haines longtemps accumulées, qui empêchera que la question juive se règle encore une fois dans des flots de sang ?

Les élections générales de la Nouvelle-Zélande viennent de donner une énorme majorité au cabinet Seddon qui disposera de 59 sièges sur 72 dans le prochain parlement.

Le congrès conservateur

Le congrès conservateur provincial s'est réuni à Montréal mardi et mercredi de cette semaine. Les séances se sont tenues à huis-clos, à l'exception de la grande réunion publique qui a eu lieu mercredi soir au Monument National et où des discours ont été prononcés par MM. Monk, Chapais, Charles Beaubien, Mondou, etc. En dépit du secret qui a entouré la majeure partie des délibérations, il paraît évident que celles-ci ont été marquées par des discussions très vives. Finalement, on a décidé de ne pas choisir de remplaçant à M. Flynn, qui s'est formellement démis de ses fonctions de chef du parti en matière provinciale, et de ne pas désigner de chef pour le domaine fédéral. On a adopté un programme dont le texte intégral n'a pas encore été publié au moment où nous allons sous presse, mais dont voici le préambule et la partie qui concerne les droits des minorités :

Attendu que le parti conservateur du Canada a été fondé, il y a plus d'un demi siècle, et peu après l'établissement du gouvernement responsable dans ce pays, par des hommes d'état du bas-Canada et du haut-Canada, deux provinces divisées alors par des questions de race et de religion, qui paralysaient tous les efforts pour l'avancement du pays ;

Attendu que le nouveau parti fut le résultat d'une entente ou coalition entre les hommes politiques des deux provinces, basée sur le principe du respect intégral des droits civils et religieux des minorités ;

Attendu que la pratique constante de ce principe par le parti conservateur a produit les meilleurs effets, a permis au Canada de s'étendre et de se développer, grâce à l'union des divers éléments qui composent sa population ;

Attendu qu'il importe de réaffirmer ce principe, et ces traditions salutaires,

Cette convention des conservateurs de la province de Québec déclare ce qui suit :

I.—*Droits des minorités* — Les meilleurs intérêts du pays exigent que les minorités soient traitées avec une pleine justice dans l'exercice de tous leurs droits civils et religieux. Toute violation de ces droits, qui reposent sur la constitution fédérale et sur des engagements pris par la Couronne, est contraire aux institutions britanniques qui nous régissent. Ces droits sont inviolables.

La balance du programme, que nous donnerons la semaine prochaine à titre documentaire, traite de l'instruction publique, des questions ouvrières, de l'immigration, de la milice, du tarif, des moyens de transport, de la loi des faillites et des questions provinciales.

On a aussi exprimé le désir de voir se fonder à Montréal un journal quotidien français destiné à la propagande conservatrice.

Dans notre prochain numéro, nous aurons l'occasion d'analyser le programme adopté et les discours qui l'ont commenté.

On dit que la Chine a décidé de réorganiser son armée, avec le concours d'officiers japonais.

LE NOUVEAU CABINET ANGLAIS

La retraite de M. Balfour a amené la constitution d'un nouveau cabinet anglais, sous la direction de l'ancien chef du parti libéral à la Chambre des Communes. Quelque opinion que l'on ait de ce ministère, il est d'abord un point indiscutable, et c'est la haute valeur intellectuelle de ses membres.

Sir Henry Campbell-Bannerman paraît doué de qualités plus solides que brillantes ; mais il n'a pas craint de s'entourer des plus fortes intelligences de son parti. M. John Morley, M. James Bryce, M. Asquith, Sir Edward Grey, M. Haldane, M. Lloyd George, M. John Burns, M. Augustine Birrell, d'autres encore, ont brillamment fait leur marque. Quelques-uns sont des hommes politiques et des littérateurs de réputation universelle.

Les deux seuls hommes très en vue qui n'aient pas trouvé place dans le cabinet sont Lord Rosebery et Sir Charles Dilke. Celui-ci porte le poids de scandales affectant son honneur personnel, Lord Rosebery s'est exclu lui-même par son intransigeante opposition au "Home rule".

Voici la composition définitive du cabinet : Premier ministre et premier lord de la Trésorerie, Sir Henry Campbell Bannerman ; chancelier de l'Echiquier, M. Asquith ; ministre de l'Intérieur, M. Herbert Gladstone ; ministre des Affaires étrangères, Sir Edward Grey ; ministre des Colonies, le comte d'Elgin ; ministre de la Guerre, M. Haldane ; secrétaire d'Etat pour les Indes, M. John Morley ; premier lord de l'Amirauté, le baron Tweedmouth ; président du *Board of Trade*, M. David Lloyd-George ; président du *Local Government Board*, M. John Burns ; secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, M. John Sinclair ; président du Bureau de l'Agriculture, le comte Carrington ; ministre des Postes, M. S.-J. Buxton ; secrétaire pour l'Irlande, M. James Bryce ; président du Conseil, le comte de Crewe ; *Lord of the Privy Seal*, le marquis de Ripon ; président du Bureau de l'Instruction publique, M. Augustine Birrell ; chancelier du duché de Lancaster, Sir H. H. Fowler ; haut chancelier, Sir R. T. Reid. Lord Aberdeen, notre ancien gouverneur-général, devient lord lieutenant d'Irlande et M. Winston Churchill sous-secrétaire d'Etat aux Colonies. C'est donc celui-ci qui sera chargé de discuter, à la Chambre des Communes, toutes les questions concernant les colonies, son chef siégeant à la Chambre des Lords.

Sir Henry Campbell-Bannermann a 69 ans, Sir Edward Grey 42, le comte d'Elgin 56, le marquis de Ripon 78. Celui-ci est un vétéran qui remplira des fonctions simplement honorifiques. On sait qu'ancien grand-maître des francs-maçons, il s'est converti au catholicisme. Le nouveau secrétaire colonial, qui est le fils de notre ancien gouverneur, a été vice-roi des Indes. Sa vie politique a été peu mouvementée. M. John Burns est un ingénieur mécanicien ; c'est le premier ouvrier qui fasse partie d'un cabinet anglais. M. Lloyd George, le grand meneur de l'agitation contre la loi de l'instruction publique de 1902, est aussi

un anti-impérialiste fameux. On se rappellera que, pendant la guerre anglo-boer, il alla dénoncer M. Chamberlain dans sa propre ville de Birmingham.

Sir Henry Campbell-Bannermann n'a pas encore formulé son programme électoral, mais il est évident que ses adversaires entendent mettre au premier plan la question du "Home Rule" et livrer sur ce point leur principale bataille. Le cabinet, par contre, devra s'efforcer de porter la lutte sur la question fiscale.

L'ACTION CATHOLIQUE EN ITALIE

On sait que les trois délégués chargés par le Souverain Pontife d'organiser l'action catholique en Italie avaient soumis aux divers groupes et associations un projet de constitution. La circulaire suivante indique le résultat de cette consultation et l'état actuel de l'organisation projetée :

Bergame, le 25 novembre 1905.

Très honoré Monsieur le président,

Par leur circulaire du 25 septembre dernier, les soussignés avaient prié les associations catholiques italiennes de faire connaître leur sentiment sur les projets de statuts qu'on leur communiquait en même temps. Le résultat de ce referendum a été de nature à les encourager à poursuivre dans la voie commencée, certains désormais de réussir dans l'importante tâche que le Saint-Père a voulu leur confier.

Plus d'un millier de réponses ont été obtenues ; elles contiennent un trésor d'observations et de propositions qui, prises en sérieuse considération, faciliteront la préparation du nouveau texte, à soumettre ensuite à la discussion et à l'approbation des délégués régionaux des groupements catholiques qui seront, dans ce but, convoqués en assemblée durant le mois de décembre prochain.

Il tarde aux soussignés de voir définitivement franchie cette période d'élaboration de la nouvelle organisation des pacifiques milices catholiques, pour entrer dans celle du travail pratique et ordonné : c'est pourquoi, continuant à dépouiller et à ordonner les observations qui leur sont parvenues des groupes catholiques répandus dans toute l'Italie, travail, qui, à vouloir l'accomplir consciencieusement, requiert beaucoup de labeur et beaucoup de temps, ils invitent les associations qui ont renvoyé les projets de statuts dans l'intervalle fixé à procéder, suivant les règles indiquées ci-dessous, à l'élection de deux délégués pour chacune des régions italiennes : ce sont ces délégués qui formeront la réunion dont on vient de parler.

Les soussignés ont confiance que toutes nos associations catholiques procéderont à cette élection avec empressement et discipline, qu'elles auront conscience de satisfaire ainsi à un devoir précis : car elles concourront ainsi à réaliser l'organisation des forces catholiques suivant le mode et l'esprit voulus par la dernière lettre encyclique du Vicaire de Jésus-Christ : c'est, en effet, seulement dans la pleine conformité à ses volontés que réside le secret de la vie et de l'efficacité pour notre action.

STANISLAS MEDOLAGO-ALBANI

PAUL PERICOLI

JOSEPH TONIOLO

LE THEATRE

Mgr l'Archevêque de Montréal vient de communiquer à ses prêtres ses deux récentes lettres sur le théâtre et les accompagner de cette note :

" Ces lettres ont pour objet les théâtres, devenus hélas ! si nombreux dans notre ville. Elles vous serviront pour la direction que vous aurez à donner à vos fidèles.

" Les théâtres sont actuellement un danger redoutable pour la morale ; il faut en éloigner notre peuple, et particulièrement la jeunesse sur la vertu de laquelle nous devons veiller avec le plus grand soin.

" Vous ferez bien désormais d'exiger des jeunes filles qui veulent faire partie de l'Association des Enfants de Marie, ainsi que des dames des diverses congrégations pieuses établies dans votre paroisse, la promesse de ne pas fréquenter les théâtres. Nous constatons tous, malheureusement, même parmi d'excellentes familles chrétiennes, des dispositions à concilier la piété avec la vie mondaine et frivole. C'est un mal contre lequel il importe de réagir. "

Deux documents pontificaux

Le télégraphe nous apprend qu'au consistoire secret du 11 décembre le Souverain Pontife a déploré la situation actuelle du catholicisme en France et annoncé qu'il ferait plus tard une déclaration spéciale à ce sujet, puis il a préconisé les cardinaux Samassa, de Hongrie, Spinola, de Séville, Espagne, Arcoverde de Albuquerque Cavalcanti, de Rio Janeiro, et Cagiano de Azevedo, de Rome.

Une autre dépêche dit que le Pape a adressé une encyclique spéciale aux catholiques de la Pologne russe.

Nous publierons le texte de ces deux documents dès qu'il nous sera parvenu.

PETITES NOTES

Mgr l'Archevêque de Québec dirige une active campagne contre l'alcoolisme. Des instructions spéciales ont déjà été données dans nombre d'églises.

On annonce la mort de M. l'abbé Guibault, professeur au collège de l'Assomption, et de la Rde Mère Marie-Jean-Baptiste, ancienne supérieure générale des Sœurs de Jésus-Marie.

M. Louis Fréchette déclare qu'il n'est pas responsable de la republication par le *Journal de Francoise* de son ode à Sarah Bernhardt. Dont acte.

Mgr l'Archevêque de Montréal recommande à ses prêtres de travailler à établir partout la prononciation romaine du latin.

M. l'échevin Ekers et M. W.-E. Doran sont candidats à la mairie de Montréal. D'après une vieille coutume, le prochain maire de Montréal devrait être un Irlandais catholique.

On annonce les fiançailles de Mlle Roosevelt, fille du président des Etats-Unis, à M. Nicholas Longworth, l'un des membres de la Chambre des Représentants.

A PROPOS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Une opinion intéressante

Le *Courrier de Montmagny* qui, de même que l'*Echo de Charlevoix*, ne veut point de la création d'un ministère de l'Instruction publique, publiait la semaine dernière une fort intéressante conversation avec un inspecteur d'écoles, "qui a déjà maintes fois, dit notre confrère, traité dans la presse, avec un réel talent, cette question si intéressante de l'Instruction publique."

Voici la partie essentielle de cette conversation :

"—Ne croyez-vous pas que la création d'un ministère de l'Instruction publique serait un bien ?

"—Il faut s'entendre quant à ce bien. J'admets que ce serait un bon fromage pour quelques personnages et qu'ils auraient beaucoup de patronage à distribuer. Voilà pour le bien. Mais, dites-moi, au point de vue des intérêts du public, est-ce qu'alors le gouvernement aurait plus de ressources pour aider les municipalités scolaires ; est-ce que les maîtres et les maîtresses seraient mieux payés, de ce fait ; est-ce que ce ministère se chargerait de reconstruire, à ses dépens, les 1300 écoles qui ne répondent pas, en tous points, aux conditions hygiéniques ; est-ce que cela rendrait plus compétentes les jeunes institutrices passées par le Bureau central ; est-ce qu'alors le gouvernement aurait plus le moyen qu'aujourd'hui de construire des écoles normales dans tous les diocèses ; est-ce que ce ministère payerait aux inspecteurs d'écoles un traitement équivalant à ceux de leurs confrères d'Ontario, c'est-à-dire, de 1,500 à 2,000 dollars et leurs dépenses de voyage ?

"—Non, monsieur ; ce nouveau ministère ne remédierait en rien aux lacunes dont on se plaint.

"Comme le disait si bien le Rév. Dr Shaw dans le *Star*, il y a quelques jours, "il ne faut, pour aucun prétexte, rabaisser la cause sacrée de l'éducation dans le champ de la partisanerie politique."

"Il y en a même déjà trop avec le système actuel.

"Voyez donc, par exemple, la nomination des inspecteurs d'écoles ; elle est du ressort du secrétaire de la province ; le patronage est son seul guide ; il n'est plus question, comme autrefois, d'ordre de capacité et d'ancienneté dans le choix des candidats.

"Et encore ceci : Savez-vous qu'à plusieurs reprises—je ne dis pas cependant sous le gouvernement actuel—le secrétaire de la province a accordé des octrois qui avaient été refusés à des municipalités, par l'inspecteur d'écoles ? Pensez-vous que ces municipalités scolaires sont bien pressées de faire les améliorations demandées, quand le gouvernement leur donne ce que le comité catholique leur avait refusé, sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles ?

"Voilà deux exemples, entre plusieurs, où le progrès de l'Instruction publique est déjà entravé par la politique.

"Au lieu d'être une planche de salut, ce nouveau ministère serait un écueil de plus.

"Je suis d'avis que si un certain nombre d'éducateurs militants faisaient partie du comité catholique, ça vaudrait bien mieux que ce ministère projeté."

Nous ajouterons que cette dernière réflexion nous paraît particulièrement juste, mais ce sont précisément les in-

térêts politiques qui font nommer au Conseil des politiciens au lieu d'instituteurs. Tout le monde sait qu'au point de vue de la compétence pédagogique, la section ecclésiastique du comité catholique est de beaucoup supérieure à la section laïque. Tous les évêques sont ou ont été des professionnels de l'enseignement.

UNE ŒUVRE DE COMBAT

Le Syndicat des Arrivistes ou la *Main mise maçonnique sur l'Administration française* par J. Tourmentin, secrétaire général de l'Association Antimaçonnique de France. Brochure illustrée petit in-4° de 192 p. 0 fr. 50 franco 0 fr. 60. Au siège de l'Association, 42, rue de Grenelle, Paris-7e.

L'un de nos confrères français dit de cette brochure :

"Voici un petit livre qui se recommande et par son titre et par sa signature. Avec une richesse de documents extraordinaire, avec sa méthode et sa compétence habituelles, l'auteur y suit la marche de la Franc-Maçonnerie sous la troisième République et analyse avec une exactitude saisissante le *Travail intérieur* et le *Travail extérieur* de cette Association. Le *Mécanisme*, le *Programme*, la *Préparation de l'Opinion publique*, l'*Entrée des Affiliés dans les Administrations* : tout ceci est raconté, expliqué, prouvé. Après avoir lu ces pages lumineuses, on se rend compte de la façon dont une coterie a pu s'emparer de nos affaires et réglementer le pays à sa façon. C'est de l'actualité, c'est de l'histoire contemporaine, et la plus utile qu'on puisse faire. M. Tourmentin a voulu que sa nouvelle brochure fût la suite et le complément de son *Manuel Antimaçonnique* dont le succès a été si considérable. Ces deux petits ouvrages constituent, à eux seuls, une histoire suffisamment complète, pratique, facile à retenir, de la Franc-Maçonnerie Moderne. Le *Syndicat des Arrivistes*, à la veille des élections de 1906, rendra les mêmes services que le *Manuel Antimaçonnique* publié au commencement de 1902. Il sera apprécié des hommes politiques, des conférenciers, de tous ceux qui s'occupent d'œuvres sociales ou électorales ; ce sera, pour 1906, la brochure de propagande par excellence."

Nous ajouterons que ce livre doit intéresser les Canadiens, à cause des efforts tentés chez nous par la maçonnerie de tout poil et spécialement par la maçonnerie française.

Le *Syndicat des Arrivistes* contient des pages très documentées sur les relations de la franc-maçonnerie française avec la *Ligue de l'Enseignement* de Jean Macé.

NOS PRIX D'ABONNEMENTS

Prix Réguliers : Un an..... \$ 2.00

Pour les étudiants, les professeurs, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française :

Un an..... \$ 1.00

PRIX SPECIAUX

Deux abonnements..... \$ 3.00
Quatre abonnements..... \$ 5.00

N. B. Tout abonnement est strictement payable d'avance. Cette dernière réduction est accordée seulement pour la première année d'abonnement.

Les Revues

Revue Catholique des Institutions et du Droit.
Abonnements : Canada, 12 fr. Sommaire du numéro de novembre 1905 :

Ce numéro contient le procès-verbal du XXIX^e Congrès des Jurisconsultes Catholiques, tenu à Montpellier les 27 et 28 octobre dernier, sous la présidence de Mgr de Cabrières qui avait, l'année dernière, présenté au Souverain Pontife les Jurisconsultes réunis à Rome.

On sait que le sujet proposé était : *La réforme du Code civil*. Les principaux rapports ont eu pour thème : les personnes morales, les fondations, la loi en préparation sur la séparation, la puissance paternelle, le droit de tester, la publicité des transmissions immobilières, l'influence du Code civil à l'étranger.

La *Revue* publiera successivement les plus importantes de ces études.

Aujourd'hui, elle reproduit le discours inaugural de M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan. On ne saurait, dit-on au procès-verbal du Congrès, rendre les merveilleux accents avec lesquels l'orateur flétrit le projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et déclare que, unis sous l'autorité du Pape, et soumis à ses décisions, les catholiques sauront lutter et défendre leurs droits ; ni dépeindre le magistral tableau qu'il trace des résultats de l'application du Code civil.

Au sommaire : *La Persécution à Genève* (suite), par J. Broquet. *La loi sur le monopole des inhumations*, par E. Jac. La *Revue* contient enfin une note nécrologique sur le marquis de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté libre de droit de Lille et un de ses plus dévoués collaborateurs.

Cosmos, revue des sciences et de leurs applications. Paris, 5, rue Bayard, 25 francs par an. Sommaire du 25 novembre.

Tour du Monde. — La mesure de l'audition. Injections intraveineuses en 1665. Les condiments salés dans l'Oubanghi. Un système d'aération continue. Le poids du Brontosaurus. La destruction de la baléine. Les idées de la Commission du budget sur nos illustrations scientifiques. La neige comprimée. Le flottage du bois en mer.

La pomme de terre de l'Uruguay (*Solanum commersoni* violet), J. Rudolph. — Dépeuplement et repeuplement des chasses, P. Diffloth. — L'Action antitoxique de l'alcool dans l'envenimation et l'empoisonnement par la strychnine, Dr L. M. — La mission géodésique de l'Equateur, J. Boyer. — Fleurs d'hiver, Goudallier. — Emaux, verre et bijoux chez les premiers Egyptiens (suite), Prisse d'Avennes. — Des corpuscules odorants et des ions, Baldit. — Les bateaux rouges du Yangtsé-Kiang, J. de Moidrey. — Sociétés savantes : Académie des sciences. — Bibliographie.

Revue Pratique d'Apologétique. Sommaire du 15 novembre :

Apologétique — P. Alfarié : Valeur apologétique de l'Histoire des Religions. — *Questions et Réponses* — G. Bertrin : Immoralité de la morale indépendante ; J. Guibert : Evolution et Création ; E. Griselle : L'Apologétique par la conversation — *Chroniques* — Ch. Bota : Le mouvement laïque ; J. Cartier : Revue de la morale ; Revue des Revues ; Bibliographie.

Paris. Gabriel Beauchesne & Cie, éditeurs, 117, rue de Rennes. 12 francs par an pour l'Union postale.

Jérusalem, publication mensuelle illustrée, 5, rue Bayard, Paris-8e. Abonnements : France : Un an, 3 fr. Union Postale : Un an, 4 fr. Sommaire du 24 novembre 1905.

De Marseille à Jérusalem par le mont Athos, M.-L. C. — Les établissements religieux de Palestine : les Frères des Ecoles chrétiennes, Fr. Evagre. — Chronique : Au patriarcat de Jérusalem, Visiteurs, Constructions, Bethléem, Caïffa, Nazareth, Nouveaux pèlerinages français. — Victoire diplomatique française à Bethléem.

Les catholiques autrichiens et la presse

Nous extrayons du compte rendu du congrès catholique autrichien publié par la *Vérité française*, sous la signature de M. H.-G. Fromm, ce passage caractéristique :

"Le P. Kolb a insisté sur la nécessité absolue de venir en aide à la presse catholique, en créant une association chargée de réunir les fonds nécessaires, pour soutenir notamment les deux seuls journaux catholiques de Vienne, le *Reichspost* et le *Vaterland*. Pour donner plus de poids à ses paroles, il a fait circuler sur le champ une liste, où l'on s'est inscrit pour un total de 8,000 couronnes, soit 10,000 francs. De plus, il a présenté les motions suivantes, qui ont été adoptées par acclamation :

"1° Le cinquième congrès catholique autrichien déclare que c'est un devoir sacré pour tout chrétien de lutter avec énergie contre la presse mensongère libérale et maçonnique. Quiconque aide matériellement ou moralement cette dernière presse est coupable de trahison à la religion et à la patrie.

"2° Le congrès catholique invite tous les catholiques de l'empire à soutenir de tous leurs moyens la presse catholique existante.

"3° Pour arriver à ces fins, il faut organiser dans tout l'empire une association générale de presse, subdivisée en groupes provinciaux, régionaux et paroissiaux. En même temps, il faut convoquer des réunions publiques en vue d'organiser la lutte contre la presse ennemie. De plus des souscriptions et des cotisations régulières doivent être organisées pour venir en aide à la presse catholique, notamment à la *Reichspost* et au *Vaterland*, les deux organes viennois, afin qu'ils soient en état et par leur format, leur étendue et leur rédaction, d'être opposés aux grands journaux.

"En même temps il faudra organiser un bureau central de correspondance pour servir à toute la presse catholique autrichienne, et lui donner, avec des correspondances politiques, des travaux apologétiques, des feuilletons, des articles scientifiques et des variétés.

"Le congrès invite en outre à mobiliser toutes les forces littéraires, intellectuelles et scientifiques pour relever la presse et former de nouvelles forces journalistiques."

"L'initiative du R. P. Kolb a produit une vive impression sur l'énorme assistance."

La Vérité à Montréal

On peut se procurer la *Vérité*, à Montréal, chez MM. Cadioux & De-rome, rue Notre-Dame ; G. A. Dumont (librairie Ste-Henriette), rue Ste-Catherine ; J. Pony, côte St-Lambert, et à la librairie St-Louis, rue Ste-Catherine.